

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 14 décembre 2009****MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. MASSON - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTYER - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme DILLENSEGER (pouvoir M. MILLOT) - Mme AVENA (pouvoir M. MARTIN) - Mme KOENDERS (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. JULIEN) - Mme CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)
Membres absents : M. DESEILLE - M. DUGOURD

OBJET**DE LA DELIBERATION****Aménagement du site Montmuzard - Cession du tènement foncier - Lancement de la phase pré-opérationnelle par la société Villéo**

M. Pribetich, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire d'un terrain bâti sis n° 36 bis et 46 bis avenue Maréchal Lyautey, cadastré n° 302 section BI, d'une surface de l'ordre de 24 000 m², occupé à ce jour par les écoles maternelle et élémentaire Montmuzard ainsi que par six logements de fonction.

Ce groupe scolaire fait actuellement l'objet d'une restructuration lourde avec démolition de l'ancienne école et création in situ de nouveaux locaux, libérant ainsi une emprise disponible pour la réalisation d'un programme de logements. L'ouverture est prévue en septembre 2010 pour l'école primaire et au printemps 2011 pour l'école maternelle.

La Ville envisage de céder ce tènement à la société Villéo, à la condition d'y réaliser un programme de construction répondant à des objectifs de développement durable et de qualité, notamment sur le plan :

- social : 35 % de logements sociaux, 45 % en accession aidée et le reste en accession « libre », mixité générationnelle et diversité des profils des ménages ;
- environnemental : bâtiments à basse consommation d'énergie (BBC) a minima, normes en matière de gestion de l'eau, de qualité environnementale des matériaux, de collecte des déchets, etc ;
- architectural et paysager : création d'un cadre de vie de qualité en termes d'usages (confort et convivialité des lieux) et d'image (esthétique, paysage urbain).

Ces conditions seront précisées dans l'acte de vente et ses annexes afin que la société Villéo les intègre à travers, notamment, la production d'un programme, d'un parti d'aménagement (esquisses) et d'un cahier des charges adaptés, qui seront validés par la Ville.


Lorsque le projet sera suffisamment avancé, le Conseil Municipal en sera à nouveau saisi, en vue de la cession du tènement sur la base de l'évaluation de France Domaine.

Les travaux de construction pourraient démarrer à l'automne 2011, avec une livraison des premiers logements début 2013.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'entériner le principe du choix de la société Villéo comme acquéreur du tènement foncier correspondant au site Montmuzard,

2- dire qu'il sera procédé à la cession de l'emprise dès que le projet permettra à la Ville de se prononcer définitivement par le biais d'un acte administratif ou d'une promesse synallagmatique de vente complétée éventuellement par un acte notarié.



Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 17/12/09

Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

17 DEC. 2009



TENEMENT MONTMUZARD

36b-46b avenue Maréchal Lyautey

